Les conséquences de « Solvabilité 2 » sur le financement des entreprises

Catégorie
Vie de l'assemblée
Date de publication
Publiée le 10/04/2013
Saisine liée :
Les conséquences de Solvabilité II sur le financement des entreprises
Sous-titre
Une nouvelle saisine de la section de l'économie et des finances
Chapeau

L'Union européenne s'apprête à adopter une nouvelle directive réglementant le marché de l'assurance, Solvabilité 2 (ou « Solvency 2 »), qui comporte notamment des exigences de renforcement des fonds propres des entreprises du secteur.

Corps

Ce nouveau dispositif apporterait une transformation radicale du marché de l'assurance, mais aussi une désorganisation profonde du marché des actions, source de financement des grandes entreprises françaises :

1- Les nouvelles normes vont créer une restructuration substantielle du secteur et la disparition des petites compagnies d'assurance spécialisées : les assureurs n'assumeront plus des risques de responsabilité professionnelle (bâtiment, professions libérales, risques industriels, construction, médecine spécialisée par exemple l'obstétrique et les branches longues) ou bien, ils devront se réassurer sur le marché international à des coûts très supérieurs à ceux supportés aujourd'hui par les assurés, ce qui créera un renchérissement du coût du

risque de réassurance.

2- D’ores et déjà, les compagnies d’assurance sont réticentes à investir dans le marché actions, qui risque de se trouver entre les mains des fonds de pensions étrangers. La propriété du capital de nos grandes entreprises françaises échappera désormais aux investisseurs français qui seront concentrés sur le court terme.

Les institutions européennes envisagent un accord sur l’adoption de Solvabilité 2 d’ici juillet 2013.

- Suivre les actualités de la saisine

Tags :

- réassurance
- marché financier
- financement
- directive communautaire
- compagnie d'assurance

© - copyright CESE - Mai 2024